

Séance du 11 Novembre 2019

OBJET :

Achat d'une épareuse

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été prévu l'achat d'une épareuse. Il présente au Conseil Municipal les différents devis reçus de la SARL CHEVALLIER et de la Société MACB.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient le devis de la SARL CHEVALLIER pour une épareuse de marque MC CONNEL, s'élevant à la somme de 14990.06€ HT soit 17988.00€ TTC. Il autorise Monsieur le Maire à commander celle-ci.

De même, le conseil municipal sollicite une aide du Conseil Départemental pour cette acquisition.

La dépense est prévue au Budget en Investissement et il a été prévu un emprunt pour financer celle-ci. Le Conseil charge Monsieur le Maire de contacter les banques pour la réalisation de cet emprunt.

OBJET :

Contrat de maintenance des logiciels ODYSSEE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un nouveau contrat de maintenance des logiciels de la SARL ODYSSEE Informatique, le contrat actuel prenant fin au 31.12.19. Ce contrat est établi pour une durée de trois ans. Il prendra effet le 1.01.2020 pour se terminer le 31.12.22. Le montant annuel de la maintenance sera de 737.60 € HT. Le montant de la redevance sera révisé annuellement par application d'un taux calculé en fonction de l'indice SYNTEC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance. La dépense sera prévue au budget en section de fonctionnement.

OBJET :

Tarifs de la cantine scolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le prix des cantines scolaires doit être fixé par la collectivité territoriale qui en a la charge, celui-ci ne devant pas être supérieur au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de la restauration. Il informe le Conseil Municipal que les tarifs des cantines du RPI sont les suivants :

- Enfants : 2.40€
- Adultes : 4.70€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} décembre 2019 soit :

- Enfants : 2.50 €
- Adultes : 4.85 €

OBJET :

Tarifs de location de la Salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de location de la Salle des Fêtes :

- **Pour les gens de la commune :**
 - La Salle des Fêtes et la cuisine : 100€
 - La Salle des Fêtes sans la cuisine : 50€
- **Pour les gens extérieurs à la commune :**
 - La Salle des Fêtes et la cuisine : 200€
 - La Salle des Fêtes sans la cuisine : 100€

Le montant de la caution est identique pour tout le monde, il est de 200€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de modifier ces tarifs qui datent de 2004 et décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} décembre 2019 soit :

- **Pour les gens de la commune :**
 - La Salle des Fêtes et la cuisine : 150€
 - La Salle des Fêtes sans la cuisine : 50€
- **Pour les gens extérieurs à la commune :**
 - La Salle des Fêtes et la cuisine : 250€
 - La Salle des Fêtes sans la cuisine : 100€

Le montant de la caution sera identique pour tout le monde, il sera de 250€.